

Coordination, régulation, coopération : quels défis pour les métiers en éducation prioritaire ?

Françoise Lantheaume, laboratoire
Éducation, Cultures, Politiques (EA 4571),
Université Lyon 2

1. *Tout travail est collectif.*
2. *Différentes formes de travail collectif*
3. *Une ressources vs une contrainte*
4. *Le choc des groupes professionnels*
5. *Spécificité de l'éducation prioritaire ?*

Conclusion

COOPERATION

Opérer de manière conjointe, volontairement ou pas,
formelle ou informelle

Trois conditions sont nécessaires à la coopération dans
une organisation :

- la volonté de coopérer
- les moyens de communiquer entre eux, les moyens
d'une coordination adaptée à la réalisation de l'activité
- partager un objectif commun.

-> un « Référentiel Opératif Commun » (de Terssac et Chabaud,
1990 ; Rogalki, 1998)

RÉGULATION

Formes de gestion de processus d'interaction
permettant l'intercompréhension (Lacoste, 1993 ;
Karsenty, 2000)

-> étude du langage : création d'un langage
opératif (Falzon, 1994)

COORDINATION

Activité d'ajustement et de confrontation entre acteurs pour coordonner des règles de contrôle et des règles autonomes

une réponse formalisée visant à favoriser la coopération entre individus (De Terssac)

-> planification, agencement des actions de façon cohérente et efficace

**Plus il y a de coopération,
plus il faut de coordination**

CONCERTATION

« instrument de la coopération et de la collaboration pour confronter et ajuster les points de vue ou négocier des perspectives et des choix » (De la Garza, 1998, p. 25)

-> se situe en amont de la coopération formelle